

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 11 juillet 2025	N° 2025-306

Convocation du 4 juillet 2025

Aujourd'hui vendredi 11 juillet 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, M. Didier CUGY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Gérard CHAUSSET
Mme Laure CURVALE à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Daphné GAUSSENS à M. Gwénaél LAMARQUE
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Dominique ALCALA
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) :

Monsieur Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250711-lmc1109228-DE-1-1 Date de télétransmission : 17/07/2025 Date de réception préfecture : 17/07/2025 Publié : 17/07/2025
--

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 11 juillet 2025	<i>Délibération</i>
	Direction Conseil et Organisation	N° 2025-306

**Prévention et lutte contre les discriminations - Promotion de l'égalité
femmes/hommes - Quinzaine de l'égalité et de la diversité 2025 - Appel à projets -
Subvention - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la promotion de l'égalité femmes/hommes, de la diversité et dans la lutte contre les discriminations. Cet engagement a été reconnu par l'Afnor, qui a reconduit la double labellisation Egalité et Diversité de Bordeaux Métropole en 2024, dans le prolongement du précédent label obtenu en 2019.

La Métropole participe depuis 2017 à la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité, et copilote l'évènement depuis 2021 au côté de la Ville de Bordeaux.

1 - Présentation de la Quinzaine de l'Egalité et de la Diversité

Il s'agit d'un évènement de programmation culturelle, citoyenne et sportive qui se déroule sur deux semaines en novembre, dont l'objet est la promotion de l'égalité, de la diversité et du bien vivre ensemble. Les projets présentés peuvent prendre des formats très différents : spectacles vivants, expositions, films documentaires, performances, outils pédagogiques... ou tout autre concept original.

Cet évènement, initié par la Ville de Bordeaux en 2014 est devenu intercommunal en 2016. Chaque année, de nouvelles communes de l'agglomération se joignent à l'évènement.

Ainsi, en 2024, 23 communes ont participé à l'évènement.

Pour l'édition 2025, qui aura lieu du 18 novembre au 2 décembre prochains, l'appel à projets a été lancé du 15 avril au 28 mai 2025. 21 dossiers communaux ont été réceptionnés.

Bordeaux Métropole dispose cette année d'un budget de 50 000 euros TTC.

Ouvert aux communes uniquement, celles-ci doivent présenter :

- Soit une programmation communale,
- Soit une programmation construite à partir d'actions proposées par les associations de leur territoire,
- Soit une programmation mixte composée d'actions communales et d'actions associatives.

Le comité de sélection, chargé d'instruire les dossiers et de proposer un financement des projets communaux, est composé des membres suivants :

- Le Vice-Président en charge de l'administration générale, des ressources humaines et de la transformation, incluant le volet égalité femmes/hommes et diversité
- La Conseillère missionnée sur l'égalité femmes/hommes et la diversité
- L'Adjoint au Maire de Bordeaux en charge de la lutte contre les discriminations et de l'organisation de la Quinzaine de l'égalité,
- Des représentants de l'administration en charge du dossier.

Ce comité de sélection s'est réuni le 12 juin 2025.

2 – Les projets retenus et les modalités de financement

Les financements sont proposés en fonction de l'impact des projets déclinés sur l'égalité, la diversité et la lutte contre les discriminations, de leur faisabilité (financements, partenariats, mise en réseau...), de leur originalité, de leur présentation écrite et du nombre d'habitants de la commune organisatrice.

Comme en 2024, en raison du renforcement du pouvoir de délégation du Président, la procédure d'attribution des subventions est modifiée.

La présente délibération ne concerne que les communes de Bordeaux, Cenon, Eysines, Le Bouscat, Lormont, Mérignac, Pessac, Saint-Médard-en-Jalles et Talence, dont le seuil d'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant annuel plafond de 23 000 € a été dépassé.

Pour les autres communes participantes, ne dépassant pas ce seuil, une décision a été prise par arrêté.

Tableau récapitulatif des financements proposés par le jury de sélection :

	Commune	Nbre habitants	Montant accordé en 2025	Décision ou délibération
1	Ambarès-et-Lagrave	16.798	2 000,00 €	Décision
2	Artigues-près-Bordeaux	9.412	650,00 €	Décision
3	Bassens	7.237	1 500,00 €	Décision
4	Bègles	29.669	2 000,00 €	Décision
5	Blanquefort	15.276	1 200,00 €	Décision
6	Bordeaux	256.045	9 000,00 €	Délibération
7	Bruges	18.176	850,00 €	Décision
8	Carbon Blanc	8.272	600,00 €	Décision
9	Cenon	25.861	5 000,00 €	Délibération
10	Eysines	25.411	2 000,00 €	Délibération
11	Floirac	17 882	1 500,00 €	Décision
12	Le Bouscat	24.229	2 500,00 €	Délibération
13	Le Haillan	12.175	1 200,00 €	Décision

14	Le Taillan-Médoc	9.964	500,00 €	Décision
15	Lormont	24.888	1 800,00 €	Délibération
16	Martignas-sur-Jalle	7.346	850,00 €	Décision
17	Mérignac	78.879	5 000,00 €	Délibération
18	Pessac	63.923	4 350,00 €	Délibération
19	Saint-Louis de Montferrand	2.149	1 000,00 €	Décision
20	Saint-Médard-en-Jalles	31 536	4 000,00 €	Délibération
21	Talence	43.745	2 500,00 €	Délibération

TOTAL	50 000,00 €
--------------	--------------------

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la proposition du comité de sélection du 12 juin 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le soutien financier de Bordeaux Métropole aux projets présentés ci-dessus contribue à la politique métropolitaine de promotion de l'égalité et de lutte contre les discriminations,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer aux communes l'aide proposée par le comité de sélection métropolitain relatif à l'appel à projets Quinzaine de l'égalité et de la diversité

Article 2 : que Madame la Présidente est autorisée à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante au budget principal de l'exercice en cours, budget 011, chapitre 65, article 657341, fonction 020

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Madame LE BOULANGER

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 11 juillet 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------